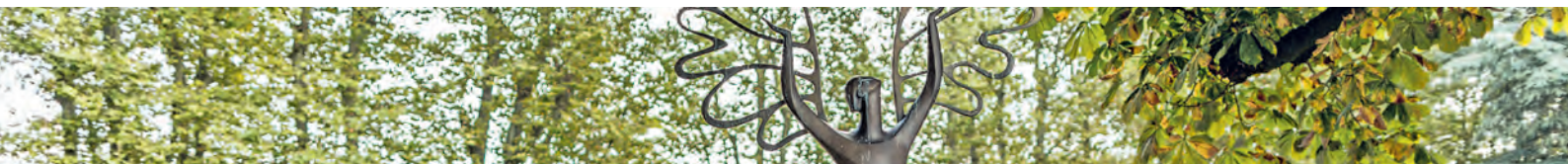
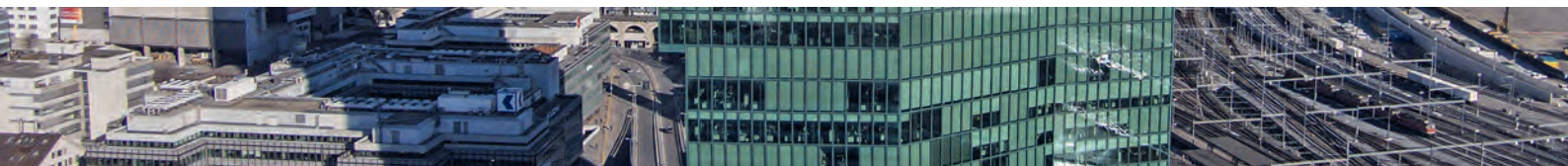


# NVS en 2018

Naturärzte Vereinigung Schweiz  
Association Suisse en Naturopathie  
Associazione Svizzera di Naturopatia





Icar danse, Lausanne

Assouvir ses désirs, c'est stagner.  
Tant que nous vivons, il nous faut rester dans le mouvement.

Heinz Rühmann

# NVS – sur les routes pour vous

Lausanne, Coire, Berne, Lucerne, Bâle, Zurich, Saint-Gall et Bellinzone. Lorsqu'en automne, la présidence et la direction de la NVS se mettent en route pour rencontrer les membres dans les régions et échanger avec eux, c'est le début de la tournée d'information. Sa clôture coïncide à peu près avec la fin de l'année. La tournée de cette année symbolise tout ce que fait la NVS et ce qu'elle défend. Des personnalités de la NVS s'impliquent dans les nombreuses organisations qui confèrent un cadre et un visage à notre branche, et s'engagent pour notre bien à tou-te-s.

Dans ce contexte, elles se penchent sur des sujets tels que la nouvelle profession, la législation, le Tarif 590, le niveau de réglementation, la remise de médicaments, le quotidien des cabinets, le maintien des acquis, la formation continue, l'assurance qualité et bien d'autres encore.

Le présent rapport annuel a pour objectif de vous montrer dans quelle mesure la NVS remplit ce rôle, où et avec qui elle s'implique en tant que représentante de poids et planifie activement l'avenir de tous les praticien-ne-s et thérapeutes.

Avec ce rapport annuel, je vous fais mes adieux en tant que directrice de la NVS. Je garderai à l'esprit des rencontres et des souvenirs exceptionnels et je suis extrêmement reconnaissante de tout ce que j'ai vécu et appris.

Je vous souhaite donc du fond du cœur beaucoup de bonheur.

*Caroline Büchel*  
Directrice

# A vol d'oiseau d'Herisau

**223 km** Lausanne

**62 km** Coire

**146 km** Berne

**82 km** Lucerne

**128 km** Bâle

**55 km** Zurich

**8 km** Saint-Gall

**134 km** Bellinzone

Herisau  
761 m

Lausanne  
458 m

Coire  
597 m

Zurich  
422 m

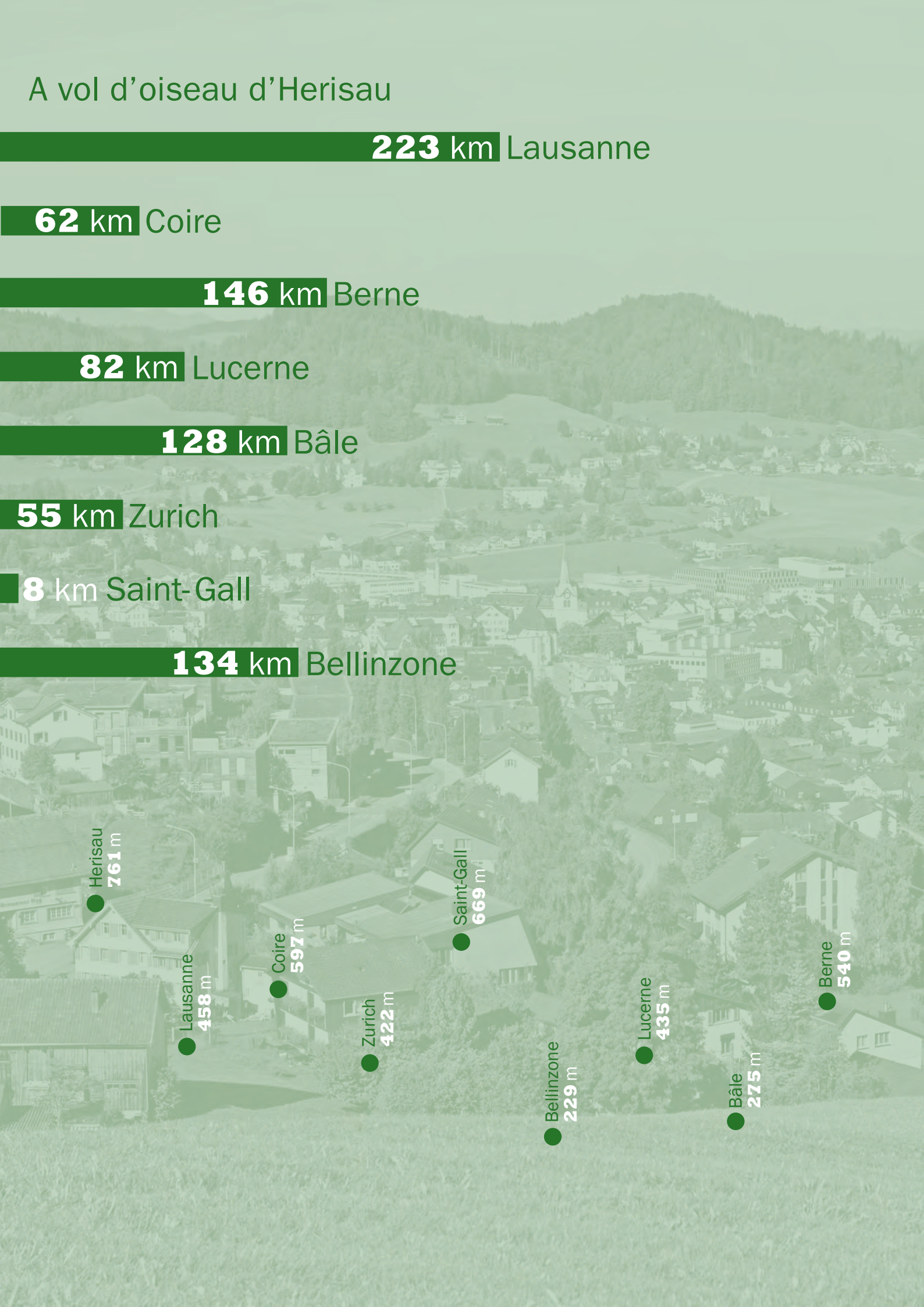
Saint-Gall  
669 m

Bellinzone  
229 m

Lucerne  
435 m

Bâle  
275 m

Berne  
540 m



# Sommaire

## **Rapport du président**

Sur les routes, au cœur de l'action 6

## **D'où venons-nous?**

Nos questions fondamentales toutes personnelles 8

La NVS engagée sur de nombreux fronts 10

Représentations NVS au sein d'organes importants 11

## **Où allons-nous?**

L'union fait la force 12

Qui sommes-nous et où souhaitons-nous être dans cinq ans? 13

Prochain arrêt: Suisse romande 14

Tessin – Quo vadis? 14

## **Le label de qualité SPAK en 2018**

SPAK – sur les routes pour défendre la qualité 15

## **La NVS à Herisau nous communique**

Rapport de l'administration NVS 16

## **Cabine de pilotage NVS**

Comité et commissions 18

En 2018,  
nous avons  
accueilli

**86**

nouveaux membres  
à la NVS.

# Sur les routes, au cœur de l'action

Durant l'année 2018, le comité de la NVS a gardé à l'esprit que s'il fallait être curieux de ce qui se passe ailleurs, il était plus essentiel encore de faire preuve d'introspection. La nouvelle direction et le départ inattendu de la présidente Janine Breetz ont obligé le comité à ralentir le rythme, à se poser et se recentrer.

## Faire preuve d'introspection

Dès le début de l'année et sans même avoir conscience des changements à venir, le comité de la NVS avait entamé le processus stratégique de réorientation de l'association. Cela compte tenu du fait que les changements majeurs qui s'étaient produits ces dernières années au sein de la branche impliquaient également pour la NVS de revoir sa perception d'elle-même. Ce processus est loin d'être terminé, mais il nous a mis sur une voie qui nous oblige à nous poser des questions telles que: «Que souhaitons-nous en tant que comité, où voulons-nous mener la NVS, de quels instruments et ressources avons-nous besoin pour y parvenir, et surtout, que pouvons-nous offrir à nos membres?». Un accompagnement professionnel indépendant nous a offert le regard extérieur dont nous avions besoin.

«**Que souhaitons-nous en tant que comité, où voulons-nous mener la NVS, [...] - et surtout, que pouvons-nous offrir à nos membres?**»

Les prochaines étapes dans le processus stratégique consisteront à approfondir en groupes de travail les quatre domaines d'activité «Visibilité de la NVS», «Membres», «Structures fortes au comité» et «Paysage associatif», et d'en déduire des plans d'action.

Des changements inattendus offrent l'opportunité d'oser la nouveauté et de faire table rase des anciennes structures. Et comme j'ai décidé de donner la priorité à la famille et que je suis par conséquent dans l'incapacité de reprendre la présidence, il a fallu envisager la nécessité et le besoin d'un nouveau départ: une exigence qui arrivait au bon moment, compte tenu du processus de restructuration envisagé.

La proposition actuelle d'une coprésidence – si l'assemblée des membres l'accepte en mai 2019 – répartit les principales tâches et les attentes liées à ce mandat entre davantage de personnes, et les compétences pourront idéalement être exercées par deux personnalités différentes. Le fait d'avoir pu récupérer notre directrice sortante comme coprésidente de la NVS dans le cadre de cette réorientation est un vrai plus pour nous tous, gage de continuité à une époque de grand changement. Avec notre second coprésident Othmar Gisler et le directeur Jan Saner, nous disposons à la tête de la NVS de personnalités pouvant se prévaloir d'une grande expérience, d'un savoir-faire, d'une solide formation et surtout d'une volonté farouche de faire avancer l'association et de la préparer à relever de nouveaux défis.

## En route pour (rencontrer) nos membres

En août déjà, notre réunion d'information à Lucerne avait marqué le lancement de notre tournée d'information annuelle. Guidés par le leitmotiv «Sur les routes, au cœur de l'action», ces soirées d'information traduisent la volonté du comité de rencontrer personnellement les membres, de leur transmettre son savoir et d'échanger. La table ronde, qui a réuni des représentant-e-s des assureurs maladie et des deux OrTra sous l'intitulé «Tarif 590 – premières expériences dans le quotidien du cabinet et des assurés, ainsi que perspectives d'évolution de la naturopathie et de la thérapie complémentaire en Suisse pour les 5 à 10 prochaines années», a attiré des centaines de membres de la NVS dans les salles de conférence de

«**Mais les thérapeutes et les naturopathes, craignant pour leur liberté d'entreprendre en raison des nouvelles restrictions et d'un niveau de réglementation toujours plus strict, ont également été entendus.**»

toute la Suisse. Bon nombre des auditeurs ont alors compris que grâce aux nouveaux diplômes fédéraux, nous disposons désormais d'une nouvelle profession

présentant un profil de compétence clairement défini, servant de rail de sécurité et de guide pour les assureurs et le législateur. Les praticien-ne-s non titulaires d'un diplôme fédéral qui redoutent de perdre leurs acquis, mais aussi les thérapeutes et les naturopathes craignant pour leur liberté d'entreprendre en raison des nouvelles restrictions et d'un niveau de réglementation toujours plus strict, ont été entendus à la fois par les assureurs maladie et les représentants des OrTra. L'incertitude palpable de bon nombre de praticien-ne-s a également été prise en compte par la NVS. Il est évident pour nous, en tant qu'association, que nous devons continuer à lutter à leurs côtés et à prendre en compte leurs intérêts pour les représenter activement.

### Préserver et défendre les intérêts

Fort d'une nouvelle direction, le comité abordera l'avenir en 2019 avec beaucoup d'enthousiasme et de confiance.

Notre principal mot d'ordre dans toutes nos actions est la représentation des intérêts de nos membres vis-à-vis des diverses organisations de la branche, des assureurs et du législateur à l'échelon cantonal et fédéral, ainsi que le soutien au jour le jour, les conseils et les services dans le quotidien des cabinets. Cet important engagement nécessite beaucoup de connaissances techniques à différents niveaux, un solide réseau, de la confiance de la part de nos partenaires et une plate-forme de services au secrétariat. Il est essentiel de considérer chacun de ces éléments, et c'est exactement ce que nous allons faire.

*Fabian Fuhrer*



*Fabian Fuhrer, président par intérim de la NVS*



### Départ de Janine Breetz

Janine Breetz a été élue au comité en avril 2015 lors de l'assemblée des membres, et un an plus tard, elle devenait présidente à Soleure. Durant son mandat, elle a poursuivi deux objectifs majeurs: d'une part, renforcer la représentation régionale de notre association, en particulier en Suisse romande, et d'autre part, encourager le renforcement de nos professions et par conséquent, les relations et réseaux avec d'autres associations et organisations.

Malheureusement, pour des raisons personnelles, Janine Breetz a annoncé en septembre 2018 sa démission immédiate de toutes ses fonctions, ce que nous regrettons profondément.

Nous remercions Janine infiniment pour son engagement dévoué, qui a toujours eu pour objectif de renforcer l'ensemble de notre domaine professionnel et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.



La fontaine du carnaval de Jean Tinguely à Bâle enchante petits et grands avec ses jeux d'eau.

## Nos questions fondamentales toutes personnelles

Cette année, la NVS a débuté sa tournée d'information dans huit villes suisses par une table ronde très bien fréquentée à Lucerne autour du thème «Le beurre et l'argent du beurre». Après l'introduction du Tarif 590, l'événement a tourné autour des questions de savoir quel a été l'impact de ce tarif sur le quotidien des assuré-e-s et des praticien-ne-s et quel sera l'avenir de la naturopathie et de la médecine complémentaire ces cinq à dix prochaines années.

Outre la présidente de la NVS Janine Breetz, ont participé à la table ronde animée par Lukas Rist (responsable du financement de la recherche à la clinique d'Arlesheim): Andrea Bürki, présidente de l'OrTra TC, Rudolf Happel, directeur de l'OrTra MA, Stefan Kaufmann, membre de la direction d'EGK, ainsi que Roger Bachmann, responsable du secteur Médecine complémentaire chez SWICA et responsable de l'équipe d'assureurs Médecine complémentaire qui réunit aujourd'hui dix compagnies d'assurance affiliées. De nombreux intervenant-e-s du public ont également pu poser leurs questions et exprimer leur avis.

### Deux nouvelles professions – et maintenant ?

Janine Breetz a rappelé en introduction qu'il y a environ 15 ans, les thérapeutes de la médecine complémentaire non médicale et les spécialistes de la médecine alternative avaient décidé de professionnaliser leurs métiers et de fonder les deux OrTra. Conforté-e-s par le contre-projet à l'initiative populaire «Oui à la médecine complémentaire» largement accepté par la population suisse, ils ont réussi entre-temps à créer et ancrer en tant que professions au niveau tertiaire les deux diplômes de thérapeute complémentaire et naturopathe, les associant à des normes de qualité claires. La démarche, qui a trouvé un écho positif partout en Europe, a été très appréciée en Suisse.

Mais les thérapeutes, surtout les plus âgé-e-s et expérimenté-e-s qui sont proches de la retraite et souhaitent poursuivre leur activité au-delà, sont en droit de se demander s'il vaut encore la peine de passer un examen professionnel supérieur. Seront-ils bientôt dans l'impossibilité de pratiquer ou de facturer leurs prestations via l'assurance maladie? Et qu'en est-il de l'actuel Tarif 590, introduit dans toute la Suisse par les grands assureurs et qui depuis début 2018 est obligatoire pour la tarification, conformément à la loi sur les assurances complémentaires (LCA)?

### Augmentation de la demande de prestations en médecine complémentaire

Selon Roger Bachmann de SWICA, les assureurs reçoivent aujourd'hui 97% de tarifications effectuées conformément au Tarif 590, et 85% d'entre elles sont correctes. Il existe certes encore des questions ouvertes, des malentendus et des problèmes mineurs, entre autres avec la version Mac actuelle. Mais dans l'ensemble, le nouveau tarif fonctionne bien, ce qui est également confirmé par Stefan Kaufmann d'EGK-Caisse de Santé. Toutefois, il faut continuer à développer et à améliorer le tarif. Comme le constatent les assureurs, la demande de prestations non médicales de médecine complémentaire a augmenté sensiblement ces dernières années. Il est manifeste que

« A l'avenir, il est probable que, d'une manière ou d'une autre, les thérapeutes diplômé-e-s soient privilégié-e-s. »

le besoin en méthodes thérapeutiques complémentaires et alternatives est grand, en particulier dans certains groupes de population tels que les femmes. Cette tendance était déjà perceptible avant la votation mentionnée.



Le palais de la culture et des congrès (KKL) à Lucerne est à la fois un centre culturel et un joyau architectural.



### **La demande régule la demande**

Selon les deux représentants des assureurs, ces derniers entendent clairement, en concurrence avec d'autres, offrir à leurs assurés des produits d'assurance séduisants assortis de prestations intéressantes. Ils misent ainsi sur des thérapeutes qualifié-e-s, y compris sans diplôme fédéral. Les thérapeutes plus âgé-e-s sont souvent particulièrement expérimenté-e-s et les assuré-e-s ne seraient pas content-e-s si tout à coup certain-e-s disparaissaient de la liste des thérapeutes, faute de diplôme fédéral. Il faudra encore quelques années avant que l'offre en thérapeutes complémentaires et naturopathes titulaires d'un diplôme fédéral soit suffisamment grande à l'échelle du pays.

Mais à l'avenir, il est probable que, d'une manière ou d'une autre, les thérapeutes diplômé-e-s soient privilégié-e-s. Toutefois, il reste actuellement obligatoire pour les praticien-ne-s, même titulaires d'un diplôme fédéral, de s'inscrire auprès d'un ou plusieurs centres d'enregistrement (RME, SPAK, ASCA ou APTN) pour pouvoir utiliser le Tarif 590 lors de la tarification.

### **Le plus difficile, c'est de choisir!**

En principe, les assureurs sont libres de configurer leurs produits d'assurance complémentaire comme bon leur semble. Par conséquent, ils proposent des offres – dans le domaine de la MAC, mais aussi dans d'autres – parfois très différentes et difficilement comparables, voire pas comparables du tout pour les assuré-e-s. Selon Roger Bachmann, chaque assureur ou presque propose au moins un produit pour la médecine complémentaire, mais sous diverses formes et assorti de primes et de prestations variées.

Personne n'est capable de connaître par cœur cent produits d'assurance différents avec leurs conditions spécifiques – et dans un cas particulier, une réserve relative à l'état de santé ou un paiement de prime en souffrance explique pourquoi un traitement n'est pas couvert par l'assurance complémentaire. Ces raisons renforcent le conseil que nous donnons à nos membres: laissez vos patient-e-s et client-e-s poser eux/elles-mêmes la question d'une éventuelle prise en charge des coûts.

Il appartient une fois de plus aux assuré-e-s de réfléchir consciencieusement et à temps à l'assurance complémentaire qu'ils souhaitent souscrire, d'autant

**« La création de ces deux nouveaux métiers reconnus à l'échelle fédérale permettra de renforcer leur indépendance et leur acceptation. »**

plus qu'en cas de maladie et d'âge avancé, il devient difficile de changer d'assureur complémentaire.

Mais de manière générale, la création de ces deux nouveaux métiers reconnus à l'échelle fédérale permettra de renforcer leur indépendance et leur acceptation, comme l'a souligné notamment Rudolf Happel.

### **Ancrer la profession dans le secteur de la santé**

Ces prochaines années, on s'orientera davantage vers les professions reconnues sur le plan fédéral, y compris pour des raisons purement liées à l'âge, et dans ce contexte, les deux représentants des assureurs se sont montrés prêts à intégrer dans le catalogue des prestations d'éventuels nouveaux traitements complémentaires. C'est un enjeu important qu'Andrea Bürki, présidente de l'OrTra TC, poursuit activement. Il ne faut pas non plus négliger l'importance des négociations avec les cantons et autres groupes professionnels pour assurer la place de la médecine complémentaire non médicale dans la constitution. Les deux OrTra et la NVS s'investissent largement à cet égard, notamment pour que les thérapeutes et naturopathes sans diplôme fédéral puissent continuer à pratiquer. La libération de l'assujettissement à la TVA risque d'être moins uniforme à l'avenir, dans la mesure où la compétence en la matière appartient aux cantons.

Pour assurer des perspectives favorables à la médecine complémentaire non médicale et à la médecine alternative, il est important en tout cas de faire évoluer la profession vers une médecine intégrative et de s'écarter de la pensée individuelle pour adopter une démarche solidaire.

Et, vu sous cet angle, il semblerait que l'on ne soit plus si loin de l'objectif, en apparence utopique, «du beurre et de l'argent du beurre».

*Hans-Peter Studer / Jan Saner*

## La NVS engagée sur de nombreux fronts

**Depuis le changement de direction opéré lors de l'assemblée des membres en 2007, la NVS est en première ligne partout où il s'agit de représenter les intérêts et l'avenir de ses membres et de la médecine complémentaire et alternative dans leur ensemble.**

En 2007, plusieurs chantiers ont été initiés au sein de la NVS et la grande absente s'est muée en une contributrice active des processus qui ont, ces dernières années, transformé le paysage de toute notre profession. Aujourd'hui, la NVS est représentée directement ou indirectement dans toutes les principales organisations et instances qui influencent les conditions concrètes de travail, formation et formation continue des thérapeutes actuel-le-s et futur-e-s.

« La grande absente s'est muée en une contributrice active des processus qui ont, ces dernières années, transformé le paysage de toute notre profession. »

La NVS regroupe naturopathes et thérapeutes complémentaires qualifié-e-s de toutes les régions et langues du pays, indépendamment des spécialités et méthodes. Ainsi, la NVS essaie constamment de voir plus loin que la naturopathie et la médecine complémentaire, et de s'intéresser à d'autres praticien-ne-s que les seul-e-s titulaires d'un diplôme fédéral et autres diplômé-e-s. Ainsi, elle tisse régulièrement des liens avec d'autres professions proches telles que celles de droguiste ou médecin complémentaire.

### **Collaboration dans des instances supérieures**

Les instances les plus importantes sont bien entendu les deux grandes associations faïtières et organes responsables des examens: l'OrTra Médecine alternative et l'OrTra Thérapie complémentaire.

La NVS est représentée au comité de ces deux organisations avec lesquels elle travaille en étroite collaboration. Ainsi, elle a participé activement à l'élaboration des très vastes dispositions transitoires pour l'admission à l'examen professionnel supérieur des naturopathes.

La NVS est également représentée dans les deux communautés d'intérêt MTC et MTE. Fidèles à la conception que nous avons de notre rôle d'association unique de la médecine traditionnelle européenne en Suisse, nous sommes représentés dans la direction de la CI MTE depuis sa fondation, et avons ainsi largement contribué à l'élaboration de l'examen de module MTE organisé pour la première fois en 2019 comme prérequis à l'admission à l'examen professionnel supérieur de naturopathe. Au sein de la CI MTC également, la NVS représente les intérêts de ses nombreux membres actifs dans le domaine de la médecine traditionnelle chinoise.

« Pour une association qui compte des membres de spécialités si différentes, il est important d'entretenir des contacts tout aussi variés. »

Deux représentant-e-s de la NVS ont contribué à la description des méthodes de la nouvelle TC de réflexothérapie. La NVS est membre de l'organe responsable et présente dans le groupe de travail associé.

### **Entretien des contacts – y compris sur la scène politique**

Par l'intermédiaire des deux OrTra, la NVS est représentée indirectement dans l'organisation faïtière de la médecine complémentaire, la Fedmedcom, l'auteur du présent article siégeant en son comité pour l'OrTra TC. En tant que membre donateur de la Fedmedcom, la NVS participe aussi à ses assemblées de memb-



Depuis 2004, les jeux d'eau de la Place fédérale à Berne réjouissent la population locale et les visiteurs.

res, elle y fait part de ses besoins, et les membres du comité de la NVS font la connaissance de parlementaires fédéraux/ales et représentant-e-s d'autres organisations du domaine de la santé.

Via les deux OrTra, la NVS prend également part aux contacts réguliers avec les assureurs et dans ce contexte, elle s'efforce de faire valoir le mieux possible le point de vue des praticien-ne-s. Bien évidemment, la NVS continue d'entretenir aussi des contacts directs avec chaque assureur.

Pour une association dont les membres ont des spécialités si différentes, des approches thérapeutiques si diversifiées et des parcours si singuliers, il est important d'entretenir des contacts tout aussi variés et d'être présent sur divers fronts pour pouvoir défendre les intérêts de ses membres.

*Christian Vogel*

## Représentations NVS au sein d'organes importants



**Johannes K. Brülisauer** OrTra MA Délégué



**Fabian Fuhrer** OrTra MA Membre de la conférence des présidents  
CI MTE Délégué  
Réflexothérapie Membre de l'organe responsable



**Susi Furrer** OrTra TC Déléguée  
Réflexothérapie Membre du groupe de travail



**Othmar Gisler** OrTra TC Délégué  
CI MTC Membre de la conférence de l'organe responsable  
Fedmedcom Délégué



**Sarah Gotheil** CI MTC Membre de la conférence de l'organe responsable  
RoMédCo Membre du comité (dès 2019)



**R. Renato Kaiser** OrTra MA Membre du comité  
OrTra MA Membre de la commission politique



**Karin Meile-Schmid** CI MTE Membre du comité de direction  
OrTra MA Déléguée



**Christian Vogel** OrTra TC Membre du comité  
Fedmedcom Membre du comité

## L'union fait la force

### Révision de la loi sur la santé dans le canton de Soleure

Le Conseil d'Etat de Soleure a revu complètement la loi cantonale sur la santé vieille de quelque vingt ans, et adapté les dispositions au droit fédéral actuel. Au cours de trois séances, la SOGEKO (Commission sociale et de santé du Conseil cantonal) a débattu en pro-

« L'exemple du canton de Soleure montre justement à quel point il est important d'agir ensemble dans le cadre de la révision des lois cantonales sur la santé. »

fondeur de cette loi sur la santé entièrement revue, et l'a votée à l'unanimité sous réserve de quelques amendements.

Lors sa session de décembre, le Conseil cantonal a adopté la loi ainsi révisée. Sauf demande d'un référendum et objections éventuelles, la nouvelle loi sur la santé devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 au plus tard.

#### **Autorisation d'exercer pour tou-te-s les professionnel-le-s de la santé**

La nouvelle loi sur la santé prévoit une autorisation d'exercer pour tou-te-s les professionnel-le-s de la santé oeuvrant dans le canton «sous leur propre responsabilité». Cette disposition concerne entre autres les naturopathes titulaires d'un diplôme fédéral, mais aussi les diététicien-ne-s, les masseurs/seuses médicaux ou les physiothérapeutes titulaires d'un diplôme correspondant, reconnu au niveau fédéral ou intercantonal.

#### **Maintien des acquis**

Selon le premier projet de loi soumis à la consultation, les autorisations d'exercice de la profession pour les naturopathes spécialisé-e-s en homéopathie, médecine traditionnelle chinoise et acupuncture, qui ont déjà été accordées indépendamment de la détention d'un diplôme reconnu au niveau fédéral, auraient dû être valables durant une période transitoire de sept ans après l'entrée en vigueur de la loi entièrement révisée sur la santé (LS). Les autorisations auraient ensuite été annulées pour n'être plus accordées qu'aux naturopathes titulaires d'un diplôme fédéral.

La période transitoire de sept ans a fait parler

d'elle et a mobilisé également les naturopathes en exercice dans le canton. Dans ce contexte, la NVS a apporté son soutien, avec l'OrTra MA, aux praticien-ne-s du canton en formulant une réponse à la consultation, en adressant un courrier au Conseil d'Etat et à la SOGEKO. Elle a également organisé une rencontre à Soleure avec les personnes directement concernées.

Soutenues par la Fedmedcom, la NVS et l'OrTra MA ont fait valoir leur position commune dans le cadre de la consultation.

Les points essentiels concernaient en particulier le maintien intégral des acquis pour les naturopathes en exercice dans le canton, la déclaration obligatoire pour les thérapeutes complémentaires et l'autorisation de remise de médicaments pour les naturopathes titulaires d'un diplôme fédéral.

Le Conseil d'Etat a repris l'essentiel de nos principales revendications et le Conseil cantonal les a validées en décembre 2018. Au cours de la révision, différentes modifications ont été apportées au projet mis en consultation. Elles s'inscrivent parfaitement dans l'intérêt des institutions impliquées, mais aussi des praticien-ne-s.

Avec notamment le maintien intégral des acquis, nous avons atteint notre objectif central: permettre aux naturopathes déjà titulaires d'une autorisation d'exercer de continuer à pratiquer, même s'ils/si elles n'ont pas de diplôme fédéral.

L'année dernière,  
**497**  
personnes ont suivi  
une formation continue  
à la NVS.

Révision en cours des lois cantonales sur la santé:  
**Lucerne, Nidwald et Valais**

Révision planifiée des lois cantonales sur la santé:  
**Zurich et Vaud**

Une autre de nos exigences fondamentales, l'autorisation de remettre des remèdes pour les naturopathes dispensateurs, est actuellement discutée et sera réglée par voie d'ordonnance selon le message du Conseil d'Etat.

L'exemple du canton de Soleure montre justement à quel point il est important d'agir ensemble dans le cadre de la révision des lois cantonales sur

la santé. Il en va de même pour la coopération avec d'autres institutions – mais il est essentiel surtout que les personnes directement concernées s'impliquent et fassent entendre leur voix.

*R. Renato Kaiser, membre du comité de la NVS /  
membre de la commission politique de l'OrTra MA*

## «Qui sommes-nous et où souhaitons-nous être dans cinq ans?»

L'année dernière, le comité de la NVS s'est penché sérieusement sur cette question. Le recours à un accompagnement et à des conseils indépendants a permis la création d'un cadre remarquable qui a aidé le comité à se concentrer dans son travail sur des thématiques actuelles. On a également identifié pour l'association et ses membres des sujets clés pour l'avenir.

### Ambition, introspection et curiosité

Le comité a déjà engagé les premières mesures concrètes: ainsi, un groupe de travail est chargé, avec les structures du comité, d'améliorer la collaboration et les processus au sein du comité de la NVS. Un deuxième groupe de travail clarifie quant à lui les besoins de nos membres, qui constituent la base des services que nous offrons, et un troisième groupe dresse le tableau de l'environnement dans lequel évolue la NVS.

### Perspectives d'avenir

Dans le cadre de cette analyse environnementale, il s'est avéré qu'avec la fin des périodes transitoires, le processus de formation professionnelle met également un terme à la phase de développement. Succè-

dent à cette dernière une phase de consolidation, le suivi et le développement des profils professionnels par les associations professionnelles, ainsi que l'organisation régulière d'examens par les OrTra concernées. Parmi d'autres organisations responsables, la NVS continuera à l'avenir d'apporter sa contribution dans ce contexte.

«**Le comité s'efforce de rendre plus tangibles les changements actuels et futurs qui touchent le domaine de la santé ainsi que leurs conséquences, afin de pouvoir y réagir le mieux possible.**»

Le processus stratégique de la NVS et par conséquent, la question de savoir où la NVS se voit dans cinq ans, sont encore ouverts. Le comité s'efforce de rendre plus tangibles les changements actuels et futurs qui touchent le domaine de la santé, ainsi que leurs conséquences sur le travail des naturopathes et thérapeutes complémentaires, afin de pouvoir y réagir le mieux possible.

*Othmar Gisler*



La «Place rouge» à Saint-Gall – le salon urbain de l'artiste Pipilotti Rist et de l'architecte Carlos Martinez invite à la détente.

## Prochain arrêt: Suisse romande

Se rapprocher des membres romands, être à l'écoute de leurs besoins spécifiques et apporter des réponses à toutes les questions concernant leur profession est un objectif majeur de la NVS. Bien plus que des mots, la NVS a concrétisé cette volonté par la mise en place d'un bureau romand en 2017. L'année 2018 a, quant à elle, été marquée par la première assemblée des membres de l'histoire de la NVS en terre romande, à Fribourg, et l'élection d'une nouvelle représentante pour la Suisse romande au sein du comité.

### À la rencontre des membres romands

L'année 2018 a été riche en rencontres avec les thérapeutes et futurs thérapeutes romands lors de divers événements: assemblée des membres, Mednat, tournée d'information, séminaires et rencontres avec des étudiant-e-s ou individuelles en cabinet. Ces éch-

anges ont permis de confirmer le besoin d'une association de thérapeutes professionnels forte, qui puisse faciliter la mise en réseau et la collaboration entre thérapeutes, offrir des réponses claires aux questions du quotidien de même que défendre les thérapeutes auprès des autorités.

### Augmenter la présence et la visibilité

Fort de ce constat, la NVS va poursuivre son engagement pour améliorer sa présence dans l'ensemble des cantons romands, pour augmenter sa visibilité auprès des thérapeutes en thérapies complémentaires, pour attirer les étudiants et les jeunes thérapeutes et pour représenter les intérêts des thérapeutes au niveau des politiques cantonales.

*Sarah Gotheil*

## Tessin – Quo vadis?

Dans le Tessin, l'année 2018 a été marquée par quelques changements dans la loi sur la santé. Sont notamment concernées les personnes encore en formation ou les thérapeutes qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2018, n'avaient pas encore passé d'examen cantonal pour

« Pour toutes les méthodes et spécialités pour lesquelles un diplôme fédéral peut être obtenu, l'examen professionnel supérieur deviendrait obligatoire pour pouvoir exercer la profession. »

l'obtention de l'autorisation d'exercer la profession. Car c'est à cette date que la révision de la loi est entrée en vigueur. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement?

Dans la pratique, cela signifie que pour toutes les méthodes ou spécialités qui sont reconnues par l'OrTra TC ou l'OrTra MA et pour lesquelles un diplôme fédéral peut être obtenu, l'examen professionnel supérieur deviendrait obligatoire pour exercer la profession.

### Maintien des acquis – des questions toujours en suspens

Heureusement, le maintien des acquis est garanti; ainsi, les personnes qui ont reçu l'autorisation cantonale avant cette date peuvent continuer d'exercer leur profession sans restriction ou changement. Il s'agira d'observer comment les assureurs maladie se comportent vis-à-vis des thérapeutes qui n'ont pas l'intention de passer l'examen professionnel supérieur.

A cela s'ajoute le fait qu'à l'avenir, la pratique professionnelle, condition préalable à l'admission à l'examen professionnel supérieur, devra obligatoirement être acquise dans le cadre d'un contrat d'employé-e.

Il subsiste toutefois un grand décalage entre cette projection et la réalité, raison pour laquelle on discute de la possibilité d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire en tant qu'employé-e, y compris dans un autre métier du domaine de la santé.

*Fabian Fuhrer*

# SPAK – sur les routes pour défendre la qualité

Les expert-e-s en cabinet SPAK (précédemment dénommé-e-s inspecteurs/-trices de cabinets SPAK) sont plus mobiles que n'importe qui d'autre à la NVS. Ils sont les cartes de visite ambulantes de notre association.

Jusqu'à présent, j'évitais déjà autant que possible d'utiliser le mot «inspection». Je rends visite à un membre de l'association, jeune ou expérimenté, dans son cabinet. L'inspection ou la visite du cabinet constitue le prétexte à ma présence. Et bien entendu, il est important que le cabinet soit impeccable à tout point de vue et qu'il réponde aux exigences de la SPAK. Car la SPAK est le label de qualité de la NVS. Mais pour moi, il est tout aussi essentiel de rencontrer les thérapeutes en tant que tels.

En ma qualité d'expert en chef, j'estime que ce genre de visite au cabinet doit comprendre deux volets:

## Ce que prévoit le règlement

Lors de la visite proprement dite, j'examine le cabinet conformément au règlement d'inspection en vigueur. L'hygiène et la confidentialité des données sont essentielles. On pose des questions comme par exemple: «Comment sont les toilettes? Quel est l'état de propreté des lieux et sont-ils bien séparés de l'habitation?» etc. Concernant la confidentialité des données, je demande notamment comment les données patient sont protégées de tout accès par des personnes non autorisées, indépendamment de savoir si la fiche est remplie sur papier ou sous format électronique. Un autre point, le devoir de transparence dans la tarification, est pour l'instant largement réglé grâce au nouveau formulaire de facture introduit pour le Tarif 590.

## Ce qui ne se trouve pas dans le règlement

Une fois les points essentiels réglés, je pose quelques questions au membre: «D'où venez-vous et où voulez-vous aller? Comment et avec quelles méthodes travaillez-vous? Où rencontrez-vous des problèmes ou des soucis? A quel niveau avez-vous des doutes?» Si aucun besoin de clarification n'apparaît à ce stade, les rôles s'inversent.

Lors de la réunion SPAK en automne 2018, il a enfin été décidé de modifier certains termes qui n'étaient pas vraiment du goût de tout le monde. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les dénominations suivantes sont donc officiellement utilisées pour la SPAK et ses représentants:

Inspecteur/-trice en chef	→	Expert-e en chef
Inspecteur/-trice de cabinets	→	Expert-e en cabinet
Inspection de cabinets	→	Visite de cabinets

C'est alors au membre de me poser des questions. Ces questions peuvent se rapporter à l'association, à la situation juridique du canton en question, à l'examen professionnel supérieur ou encore à des problèmes avec un assureur.

Il arrive que j'aie la réponse sous la main, parfois je peux donner des pistes de réponse et à d'autres occasions, je dois d'abord me renseigner. L'objectif essentiel pour mes collègues et moi-même lors d'une visite de cabinet, est que le membre ait le sentiment que cette heure passée ensemble a été enrichissante, que son adhésion à la NVS et l'inspection par la SPAK représentent une plus-value pour lui. C'est pour cela que je suis sur la route, tout comme mes collègues expert-e-s en cabinet de la SPAK.

*Christian Vogel, expert en chef de la SPAK*

Durant l'année  
de référence,  
les expert-e-s  
en cabinet de la SPAK  
ont visité  
**221**  
cabinets.

# Informations du secrétariat

## 10 ans de service pour Imma Bartoli Kolb

C'est au 14 janvier 2008 que remonte l'entrée d'Imma Bartoli Kolb comme employée de commerce à la NVS, dirigée à l'époque encore par Edgar Ilg. On lui a confié dès le début la tâche d'assurer le respect des exigences de qualité SPAK ainsi que l'administration des membres et la gestion de la base de données des membres. Pratiquement tous les membres ont déjà été en contact avec Imma Bartoli Kolb par téléphone ou par e-mail. De langue maternelle italienne, son entregent et son sens du service sont particulièrement appréciés de nos membres italophones.

La NVS a énormément évolué durant ces 10 dernières années. La mise en service de la base de données des membres, avec la numérisation qu'elle implique de tous les processus, porte la «griffe» d'Imma Bartoli Kolb, tout comme d'ailleurs les transformations des locaux de l'administration NVS, les recrutements de personnel et les multiples changements de la politique professionnelle en relation avec les examens fédéraux.

Imma a toujours fait preuve de compétence, d'objectivité, de calme et d'une grande connaissance de notre domaine d'activité dans le conseil et le service à ses clients.

Je remercie de tout cœur Imma Bartoli Kolb pour son immense engagement au service de la NVS, de ses membres et de toute notre équipe.

Puissent les dix prochaines années t'apporter autant de plaisir et de variété dans ton travail quotidien – avec de très nombreux «haut» qui te fassent oublier les «bas»!

*Caroline Büchel*



L'équipe du secrétariat de la NVS (de g. à d.):

Martina Lehn (communication et marketing), Imma Bartoli Kolb (SPAK et encadrement des membres), Yvonne Tornare (Bureau romand), Antoinette Meyer (encadrement des séminaires), Manuela Brägger (administration et organisation des séminaires), Silvia Arnold (personnel et finances), Michela Heidtmann (IT, assureurs-maladie et lois) et Caroline Büchel (directrice jusqu'au 31 décembre 2018)

En 2018,  
le téléphone de la NVS  
a sonné  
**6216**  
fois, ce qui correspond  
à 25 consultations  
par jour ouvrable.



Le «Castello di Montebello» est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000.



## Comptes annuels 2018

L'une des priorités absolues de la NVS a toujours été de gérer de manière économe les moyens à sa disposition. Le total des recettes pour l'exercice 2018 s'élevait à quelque 1.2 millions de francs. Les comptes 2018 ont été clôturés avec un bénéfice de 40 000 francs, ce qui est très réjouissant.

Si l'on compare ces comptes avec ceux de 2017, le bénéfice est moins élevé, mais cela s'explique par des investissements extrêmement importants et par les circonstances propres à l'exercice. En ce qui concerne les séminaires, il a fallu revoir les attentes légèrement à la baisse, car les séminaires de préparation aux examens ont eu moins de succès en raison de l'expiration des périodes transitoires pour l'examen professionnel supérieur réduit.

Eu égard aux dépenses, les frais de personnel ont augmenté. Cette augmentation s'explique par la hausse du taux d'occupation de certain-e-s employé-e-s du secrétariat. Celui-ci est en passe de devenir une plate-forme de services, ce qui a impliqué certaines adaptations dont vous pourrez profiter en votre qualité de membre.

Certaines dépenses administratives ont été fortement réduites, notamment parce qu'aucun investissement n'a été réalisé par l'informatique dans la base de données. En ce qui concerne la promotion et les relations publiques, des projets mis en attente en 2017 ont été réalisés. Toutefois, ces projets ont été intégralement financés à partir des provisions servant à la pérennité de l'association, ce qui n'affecte pas le compte de résultat.

*Caroline Büchel / Jan Saner*



*Jan Saner, directeur  
(à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2019)*

## Un regard vers l'avenir ...

Le 7 janvier 2019 à 8 h du matin, j'ai franchi les portes du secrétariat de la NVS en tant que nouveau directeur – c'était une sensation agréable dans l'ensemble, même si j'étais un peu stressé. J'ai été accueilli très chaleureusement et après avoir réglé quelques premières formalités, j'ai pu me reconforter avec la galette des rois préparée par Martina Lehn.

J'ai fait la connaissance d'une équipe qui m'a grandement soutenu dès le début et m'a permis un démarrage sur mesure. Je suis entouré de collaboratrices compétentes et serviables, affectueusement appelées «ladies».

Mon regard vers l'avenir: toutes les démarches que je souhaite entreprendre au sein de la NVS sont empreintes de mes valeurs personnelles, soit aborder les projets de manière réfléchie, posée et innovante, et mettre l'accent sur la mission. Le comité constitue un niveau stratégique et est par conséquent, l'organe à qui je rends compte en tant que chef de l'échelon opérationnel et dont je respecte les décisions. Car ce qui nous anime par-dessus tout, c'est de faire en sorte que vous, chère/cher membre de la NVS, puissiez accomplir votre travail quotidien du mieux possible – c'est pour cela que le comité, mon équipe et moi-même nous investissons avec conviction.

La visibilité est mon objectif pour la NVS. Cette visibilité se décline de diverses manières: médias sociaux, centième anniversaire, restructuration de notre administration informatique et des membres, développement des services et autres défis intéressants.

Pour conclure et en référence à mes valeurs – réflexion, calme et esprit novateur, ou en d'autres termes, «regarde, écoute et avance» – je suis très heureux (moi qui suis un pilote passionné) de prendre place dans le cockpit opérationnel de la NVS. Je nous souhaite à tou-te-s d'atteindre des sommets le plus souvent possible et de toujours atterrir en douceur s'il nous arrive de traverser des zones de turbulences.

Je me réjouis de relever mes futurs défis de directeur et de tous les échanges que nous aurons.

*Jan Saner*

# Comité et commissions de la NVS



## **Le comité NVS 2018 et la direction (de g. à d.)**

Othmar Gisler, Lucerne (depuis le 28 avril 2018)

Fabian Fuhrer, Minusio, vice-président/président a. i.  
(depuis septembre 2018)

R. Renato Kaiser, Islisberg

Janine Breetz, Berne, présidente (jusqu'en septembre 2018)

Sarah Gotheil, Renens (depuis le 28 avril 2018)

Johannes K. Brülisauer, Herisau

Karin Meile-Schmid, Schönengrund (depuis le 28 avril 2018)

Caroline Büchel, Waldkirch, directrice

Christian Vogel, Rehetobel

## **Commission disciplinaire et de recours**

Peter Franz Schertenleib, Berne

Yves Bruggmann, Siebnen

Dorothea Christen, Saint-Gall

Stephanie Gloor, Meisterschwanden

Dr Walter Felix Jungi, Wittenbach

Esther Martinelli, Corseaux

## **Commission d'enquête**

Monika Bitzer, Hünenberg

Heidi Schönenberger, Trogen

## **Commission de vérification des comptes**

Barbara Anderegg Christen, Saint-Gall

Sandra Grünenfelder, Malans  
(depuis le 28 avril 2018)

Karin Meile-Schmid, Schönengrund  
(depuis le 28 avril 2018)

## **Organe de révision externe**

Sandro D'Antuono,

ad optima treuhand ag, Saint-Gall

Au total  
**526**  
membres  
et personnes intéressées  
ont participé  
à la tournée d'information  
de la NVS en 2018.

Impressions des huit villes de la tournée d'information NVS:



Fontaine du carnaval de Jean Tinguely, Bâle; © Basel Tourismus



Prime Tower, Zurich



Icar danse, Lausanne; ©Switzerland Tourism/Lauschsicht



KKL, Lucerne; ©Robert Nöitner



Place fédérale, Berne



Castello di Montebello, Bellinzona



Place rouge, Saint-Gall; ©Daniel Ammann



Musée d'art des Grisons, Coire; ©Ralph Feiner

#### Impressum

Éditeur: Association Suisse en Naturopathie NVS

Rédaction: Martina Lehn

Conception graphique: Silvia Droz, Teufen

Photos: Stürmer Foto (p. 16 et 18)

Impression: Appenzeller Druckerei, Herisau

Tirage en allemand: 3 100 exemplaires

Tirage en français: 200 exemplaires

Tirage en italien: 200 exemplaires

# **NVS** Naturopathie et Thérapie complémentaire

Association Suisse en Naturopathie

Schützenstrasse 42  
9100 Herisau

T +41 71 3525880  
F +41 71 3525881  
nvs@nvs.swiss  
www.nvs.swiss

## **Bureau romand**

Chemin du Vieux-Château 1  
1264 St-Cergue

T +41 22 5703010  
F +41 71 3525881  
romandie@nvs.swiss  
www.nvs.swiss

